

DÉPÊCHE DU 08/06/2017

Produits de santé: Alain-Michel Ceretti déplore une "balkanisation" de la négociation des prix au niveau européen

Mots-clés : #établissements de santé #soins de ville #produits de santé #patients-usagers #ministère-santé #qualité-sécurité des soins #accès aux soins #industrie #prix #remboursement

PARIS, 8 juin 2017 (APMnews) - Alain-Michel Ceretti, président de France assos santé (ex-Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé -Unaass), a déploré mercredi la "balkanisation" de la négociation des prix des produits de santé au niveau européen, au seul bénéfice des industriels.

L'ancien conseiller santé du défenseur des droits, élu le 23 mai à la tête de l'organisation qui a succédé au collectif interassociatif sur la santé (Ciss) (cf [dépêche du 23/05/2017 à 17:22](#)), a été interrogé lors d'un café Nile sur ses priorités au regard de l'accès à l'innovation pour les patients et les usagers du système de santé.

Alain-Michel Ceretti a estimé qu'il était difficile de demander à une entreprise privée, cotée en Bourse, dont les principaux actionnaires sont souvent des fonds de pension anglo-saxons -dont l'intérêt est de défendre leurs adhérents- [...] de sortir un produit efficace et d'espérer qu'il ne soit pas vendu cher".

"Quand vous avez un immeuble à vendre, vous le vendrez plus cher si vous prenez le temps de le vendre par appartement que si vous le vendez en tant qu'immeuble. Si vous vendez l'immeuble directement, c'est que vous ne voulez pas y consacrer plus de temps que cela. C'est une des bases de la négociation", a-t-il développé.

"Je constate qu'il y a une balkanisation des négociations en Europe avec les industriels du médicament, qui bénéficient exclusivement à ces mêmes industriels. Et non pas de leur volonté, mais du fait de la volonté des Etats. Et je ne suis pas sûr que les cotisants, les malades soient [gagnants] dans cette affaire", a-t-il poursuivi.

"Si la finalité, c'est de pouvoir peser dans la négociation avec les industriels, notamment sur les molécules les plus innovantes, je peux vous dire que lorsque vous pesez 350 millions de consommateurs, vous n'avez pas la même possibilité de négocier que lorsque vous pesez 60, 30 ou 10 millions. Donc cette balkanisation de la négociation me pose problème et elle ne va pas dans le bon sens pour obtenir les meilleurs prix", a-t-il conclu sur ce point.

"Pour pouvoir réguler [...], il faut se mettre dans un rapport de forces favorable qui, pour l'instant, m'échappe [...] Je ne vois pas l'intérêt de ne pas avoir un regard européen sur les négociations, et de laisser chaque pays négocier", a-t-il souligné.

Au niveau européen, si chaque Etat membre de l'Union reste maître des négociations avec les industriels, il existe toutefois un dispositif spécifique de passation conjointe de marchés en vue de l'acquisition de vaccins et autres contre-mesures médicales en cas de pandémie. L'accord, qui a déjà

donné lieu à de premières passations de marché début 2016, a été ratifié par la France début 2017 (cf [dépêche du 26/01/2017 à 12:57](#)).

Une autre tentative a été récemment lancée, portant sur l'aquisition commune par les Pays-Bas et la Belgique du traitement de la mucoviscidose Orkambi* (lumacaftor + ivacaftor, Vertex) mais les deux pays y ont renoncé fin mai, estimant que le prix proposé par l'industriel n'était "pas acceptable".

En matière de concertation sur les prix des médicaments et dispositifs médicaux, Alain-Michel Ceretti a relevé que les usagers n'avaient pour l'instant qu'un "petit strapontin" au Comité économique des produits de santé (CEPS), ce qui devrait changer selon lui.

Interrogé par APMnews pour savoir quand serait finalisée la convention-cadre entre le CEPS et les usagers, prévue par la loi de santé, Alain-Michel Ceretti a indiqué qu'il n'était pas en mesure de répondre, du fait de son arrivée récente à la tête de France Assos Santé.

"Pour l'instant, nous sommes derrière la porte. Ce que nous voulons, c'est être dans la pièce", a-t-il toutefois indiqué.

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 prévoit dans son article 182 que le CEPS peut conclure un accord avec des associations représentant les malades et les usagers du système de santé en vue de "favoriser la concertation et les échanges d'informations concernant la fixation, dans le domaine de compétence du comité, des prix et des tarifs des produits de santé remboursables par la solidarité nationale", rappelle-t-on.

Le président du CEPS, Maurice-Pierre Planel, a affirmé en février que la finalisation de cet accord était "très proche", rappelle-t-on (cf [dépêche du 21/02/2017 à 11:52](#)).

vg/eh/APMnews

[VG8OR6MQX]

POLSAN - ETABLISSEMENTS INDUSTRIES DE SANTE

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2018 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/112873/304876/produits-de-sante-alain-michel-ceretti-deploire-une-balkanisation-de-la-negociation-des-prix-au-niveau-europeen>